



**FRESENIUS
MEDICAL CARE**



Vaccination contre la grippe

NephroCare

La grippe en 2025

La grippe est une maladie respiratoire contagieuse causée par les virus "influenzae". Ces virus subissent des modifications génétiques chaque année et de nouvelles souches apparaissent. Il est donc nécessaire de se faire vacciner chaque année.

C'est pourquoi la vaccination contre la grippe n'est plus une option mais une forte recommandation pour réduire le risque de contracter l'infection et de développer une maladie grave...

Même lorsqu'on est vacciné contre la grippe, il est important de maintenir les mesures de protection, car la vaccination ne garantit pas une immunité totale contre la grippe et le coronavirus peut toujours être contracté.

Par conséquent, chacun doit rester vigilant et distanciation physique, lavage des mains, ...) afin de limiter les risques de contamination.

**Ce document ne remplace pas la
consultation avec votre médecin.**

La vaccination contre la grippe

Une vaccination contre la grippe peut réduire considérablement le risque de contracter le virus et de développer une forme grave de la maladie grippale.

Le virus de la grippe étant en constante mutation, il n'existe aucune garantie d'immunité naturelle ou vaccinale contre les virus précédents. C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler la vaccination au début de chaque saison grippale. La période exacte de la grippe saisonnière peut varier. Il est donc recommandé de se faire vacciner dès que le vaccin est disponible.

Le vaccin lui-même ne peut pas provoquer la grippe, car la souche vaccinale ne contient pas de virus actif. Elle contient au contraire des particules inactivées qui ne peuvent pas provoquer de maladie respiratoire.

Il faut généralement entre deux et trois semaines pour que le vaccin soit efficace.

Comme tous les vaccins et médicaments, les vaccins antigrippaux peuvent également provoquer des effets secondaires, comme une sensation de fièvre, une rougeur ou un gonflement au point d'injection, etc... Ces effets secondaires

disparaissent généralement en quelques jours et ne nécessitent pas de traitement.

Les réactions allergiques sont peu fréquentes, mais en cas de survenue d'intolérances, consultez votre médecin.

La vaccination contre la grippe permet de limiter les risques :

- De contracter la grippe
- De transmettre le virus à son entourage
- D'infection simultanée
- D'hospitalisation pour infection

**N'hésitez pas
Faites-vous vacciner !**



**La vaccination COVID est
également recommandée en
complément de celle de la grippe**

La vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes particulièrement exposées aux risques de complications graves de la grippe (les personnes âgées de 65 ans et plus, ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses, ...).

Pour les patients insuffisants rénaux, le vaccin est pris en charge à 100 %. Les patients éligibles identifiés par l'Assurance Maladie vont recevoir leur bon de prise en charge du vaccin, qui sera à retirer en pharmacie.

L'injection pourra être réalisée par le professionnel de leur choix ou dans leur centre de dialyse quand cela est possible.

Cette année la vaccination contre la grippe sera ouverte à l'ensemble de la population dès le début de la campagne, sans priorisation.